

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Pardee:—

William F. Willson et d'autres de Fort Erié, Ontario, et d'autres d'ailleurs (*Buffalo and Fort Erie Bridge Company*).

Par l'honorable M. Pope:—

La *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*.

Par le très honorable Sir George E. Foster:—

The Protestant Federation of Patriotic Women of Canada.

Par l'honorable M. Macdonell:—

Hans M. Olson, de Los Angeles et Esther Maud Butcher de Santa Monica, Californie, Etats-Unis d'Amérique (Brevet).

Par l'honorable M. Beique:—

Compagnie du chemin de fer de Rutland et Noyan.

Par l'honorable M. Bennett:—

Olivette McMaster, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ashton McMaster.

Jean Elizabeth Burgess, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Frederick Burgess.

Par l'honorable M. Blain:—

Enid Louise MacDonald, du township de Thurlow, comté de Hastings, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eugène MacDonald.

Par l'honorable M. Watson, pour l'honorable M. Harmer:—

William Francis Rafferty, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Ellen Rafferty.

Par l'honorable M. Pope:—

Charles Herbert Pick, de la cité de Westmount, dans la province de Québec, ingénieur civil, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Eliza Robertson Pick.

La requête suivante est lue et reçue:—

The Imperial Underwriters' Company, demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Imperial Insurance Company*.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes faisant connaître que cette Chambre a adopté une résolution approuvant le gouvernement d'avoir accepté le don fait par le gouvernement français, d'un terrain à Vimy pour l'érection d'un monument à la mémoire des exploits des soldats canadiens durant la grande guerre, et demandant au Sénat de s'unir à la Chambre des Communes pour approuver le gouvernement en remplissant le blanc laissé dans ladite résolution par les mots: "le Sénat et" (Voir pages 50-51).

Après débats.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu, que le Sénat s'unite à la Chambre des Communes dans ladite résolution.

Ordonné, que Son Honneur le Président signe ladite résolution au nom du Sénat.